Envoyé en préfecture le 30/05/2026
Reçu en préfecture le 30/05/2026
Publié le
ID : 035-213502685-20260512-CM_26_05_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 12 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué le sept mai, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Fabienne GLET, Maire.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	11
Présents	9
Votants	10
Vote	
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Date de convocation : le 07 mai 2026

Étaient présents : Lucie BERTHOU, Nadine BOUVIER, Marc CHRISTIE, Sylvain DENIS, Fabienne GLET, Léonard GLO, Magali LAIGLE, Anselme MASSIOT, Fanny RIGAULT PIVAN

Ont donné procuration : Lénaik BELLEIL donne pouvoir à Marc CHRISTIE

Absents excusés : Charles TEMPLÉ

Secrétaire de séance : Lucie BERTHOU

DELIBERATION 2026 – 05 – 03
DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), la taxe d'habitation sur les logements vacants et résidences secondaires (TH) figurent parmi les impôts directs locaux perçus par la commune.

Le mode de détermination des bases d'imposition fait intervenir la valeur locative cadastrale du local, calculée notamment à partir de sa consistance réelle.

La mise à jour de ces bases par les services fiscaux est réalisée grâce à un suivi des changements relatifs aux propriétés bâties de chaque commune qu'il s'agisse des constructions nouvelles, des démolitions, des additions de construction, des changements d'affectation voire des rénovations conséquentes.

La CCID :

- établit les tarifs d'évaluation des locaux de référence pour les locaux d'habitation
- participe à l'évaluation des propriétés bâties
- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties
- formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Envoyé en préfecture le 30/05/2026
Reçu en préfecture le 30/05/2026
Publié le
ID : 035-213502685-20260512-CM_26_05_03-DE

Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

La commission intercommunale des impôts directs se substitue à la commission communale des impôts directs de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels.
La CCID de chaque commune membre de l'EPCI reste compétente sur les locaux d'habitation et le non bâti.

La commission se réunit annuellement, avec ou sans représentant de l'administration, à la demande du directeur des services fiscaux ou des finances publiques et sur convocation du Maire. Cette réunion a lieu à huis clos. Seuls les membres de la commission sont habilités à assister à la CCID à l'exception de toute autre personne.
La présence du président de la commission est indispensable lors de la réunion de la CCID.
Les membres de la commission délibèrent en commun, à la majorité des suffrages et la voix du président est prépondérante en cas de partage égal des voix.

La commission communale des impôts directs est composée de 7 membres, à savoir : le Maire qui en est le Président, et 6 commissaires.

Les conditions pour être membre de la commission sont les suivantes :
- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne,
- être âgés de 18 ans révolus,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (il appartient au maire de vérifier que cette condition est remplie),
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les six commissaires, ainsi que leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double (soit douze titulaires et douze suppléants) dressée par le Conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 30/05/2026
Reçu en préfecture le 30/05/2026
Publié le
ID : 035-213502685-20260512-CM_26_05_03-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE, conformément au tableau ci-dessous, la liste des contribuables susceptibles d'être désignés par le Directeur des services fiscaux pour siéger à la Commission communale des impôts directs :

12 TITULAIRES	12 SUPPLEANTS
Lucie BERTHOU	René BOUREL
Nadine BOUVIER	Philippe MASSIOT
Marc CHRISTIE	Sébastien VALENTIN
Sylvain DENIS	Michel HELIGON
Léonard GLO	Marité TIGER
Magali LAIGLE	Elisabeth DENIS
Anselme MASSIOT	Jaëlle BAUDU
Fanny RIGAULT PIVAN	Michel LEROUX
Lénaik BELLEIL	Ludovic POIRIER
Charles TEMPLÉ	Patricia LAURENT
Mathieu VETTIER	Marion BOUREL
Maurice BELLAMY	Hélène BOULAIS

Pour certifié conforme,
Le Maire

Fabienne GLET

MAIRIE DE SAINT-GANTON
ILLE ET VILAINE 35

Le secrétaire de séance

Lucie BERTHOU

Annexe à la délibération n° CM_26_05_03

Liste des contribuables pour siéger à la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse
1	Mme	BERTHOU	Lucie	27/09/1984	4 Le Mortier
2	Mme	BOUVIER	Nadine	09/04/1968	6 rue des Ecoles
3	M	CHRISTIE	Marc	29/04/1974	15 Beaucel
4	M	DENIS	Sylvain	19/08/1992	4 la Houle
5	M	GLO	Léonard	11/06/1998	13 Le coin du mur
6	Mme	LAIGLE	Magali	28/05/1975	12 rue de la Cohue
7	M	MASSIOT	Anselme	12/05/2001	8 chemin des rues
8	Mme	RIGAULT PIVAN	Fanny	19/06/1989	5 Gominé
9	Mme	BELLEIL	Lénaik	09/06/1961	26 Remdon
10	M	TEMPLÉ	Charles	26/01/2000	14 Gominé
11	M	VETTIER	Mathieu	05/10/1984	4 Le Mortier
12	M	BELLAMY	Maurice	06/12/1950	4 Brubet
13	M	BOUREL	René	28/03/1954	8 les Ecoles
14	M	MASSIOT	Philippe	29/10/1960	24 Gominé
15	M	VALENTIN	Sébastien	15/03/1979	Le Foutet
16	M	HELIGON	Michel	12/05/1964	17 La Vionnais
17	Mme	TIGER	Marie-Thérèse	25/03/1958	10 chemins des rues
18	Mme	DENIS	Elisabeth	15/12/1967	73 Beaucel
19	Mme	BAUDU	Jaëlle	15/03/1961	6 rue de la Cohue
20	M	LEROUX	Michel	29/09/1951	21 la Houle
21	M	POIRIER	Ludovic	30/01/1975	32 la Manchonnais
22	Mme	LAURENT	Patricia	27/06/1969	14 la Thebaudais
23	Mme	BOUREL	Marion	31/08/2005	13 Combray
24	Mme	BOULAIS	Hélène	27/04/1983	2 le Mortier

Envoyé en préfecture le 30/05/2026
Reçu en préfecture le 30/05/2026
Publié le
ID : 035-213502685-20260512-CM_26_05_03-DE